



CONVOCATION ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

*Vous êtes convoqués(es) aux **ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE**
de l'A.S.A. de BARBIGOUA,
qui se tiendront le **VENDREDI 25 JUILLET 2025 à 9 heures 30,**
salle des Fêtes de La Croix Valmer (salle Ch. Voli).*

Les portes de la salle seront ouvertes dès 9 heures pour pointage des présents ou représentés, émargement des listes et remise des bulletins de vote.

Si vous ne pouvez assister à ces réunions, et afin d'obtenir le quorum (50% des colotis+1) indispensable à la bonne tenue de cette assemblée, remplissez le pouvoir joint à ce bulletin, signez-le après avoir porté la mention manuscrite « Bon pour pouvoir », et remettez-le à la personne de votre choix, qui vous représentera au cours des débats et des votes.



Vous pouvez également l'adresser à l'ASA en blanc, ou le compléter par le nom de la personne à qui vous donnez pouvoir. Il doit être signé avec vos instructions de vote éventuelles, en utilisant l'enveloppe retour jointe. Chaque propriétaire a autant de voix qu'il possède de lots. Avec les pouvoirs, il ne peut disposer de plus de 10 voix.

Si le quorum n'est pas atteint, vous recevrez une nouvelle convocation à une assemblée générale extraordinaire et ordinaire, **qui se tiendront le 08 août 2025 à 9 heures 30**, salle des Fêtes de La Croix Valmer. Ces assemblées délibéreront quel que soit le nombre de colotis présents ou représentés.

Cette nouvelle assemblée générera naturellement des frais supplémentaires. En renvoyant votre pouvoir en cas d'absence, vous montrez votre intérêt au bon fonctionnement de l'ASA gérée par des syndic bénévoles et dévoués.

Toutes questions à poser lors de l'Assemblée Générale doivent faire l'objet d'une question écrite, **avant le 18 juillet 2025**, afin de préparer une réponse la plus adaptée.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1- REFONTE DES STATUTS DE L'ASA DANS LE RESPECT DE L'ORDONNANCE n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et du Décret n° 2006-504 du 03 mai 2006 – RESOLUTION 1 – VOTE

La nouvelle rédaction des Statuts, ainsi que l'état parcellaire avec surfaces incluses dans le périmètre de l'ASA, est envoyée aux copropriétaires par mail, à disposition sur le site de l'ASA, affichée au siège de l'ASA, par courrier pour les colotis dont nous n'avons pas l'adresse mail. Le Règlement Intérieur est consultable au siège de l'association.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1- RAPPORT D'ACTIVITE 2024– RESOLUTION 1 – VOTE DU QUITUS

Espaces verts – voies et réseaux – entretien du domaine – urbanisme.

2 - RAPPORT FINANCIER 2024 – RESOLUTION 2 – VOTE DU QUITUS

Présentation des résultats d'exécution 2024 – Compte Administratif 2024 joint à la convocation.

3 - PRESENTATION BUDGET 2025

4 - ELECTION AU CONSEIL SYNDICAL – RESOLUTION 3 - VOTE

Syndics titulaires : 1 poste à pourvoir

Syndics suppléants : 1 poste à pourvoir

Les candidatures devront être adressées à l'ASA au plus tard le 18 juillet 2025.

5 - INDEMNITE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL – EXERCICE 2025.

RESOLUTION 4 – VOTE

6 - AUTORISATION D'UTILISER, EN CAS DE NECESSITE, LE FONDS ROUTIER POUR FINANCER LES TRAVAUX A REALISER SUR LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE, AFIN DE PERMETTRE UNE ALIMENTATION AUX NORMES DE NOS POTEAUX INCENDIE (PEI) – RESOLUTION 5 - VOTE

7 – DECISION DE L'ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE DOMAINE, SANS RECOURS A L'EMPRUNT, AVEC UN BUDGET PREVISIONNEL DE 2 000 000 D'EUROS, CE QUI AMENERAIT UNE PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE SPECIALE DE 2 200 EUROS ANNUELLE SUR DEUX ANS – RESOLUTION 6 - VOTE

8 – VIE DU DOMAINE

Portails des enclos poubelles – réorganisation suite au départ du cantonnier

9 – QUESTIONS DIVERSES OU ECRITES à envoyer avant le 18 juillet 2025.

LES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS QUI SERONT ABORDÉS

REFONTE DE NOS STATUTS

Nos actuels statuts ne comptent que 10 articles, de sorte qu'ils donnent peu d'informations aux colotis. Nous vous proposons donc une refonte des statuts sur base du texte joint à la convocation de notre assemblée générale extraordinaire, envoyée par mail, disponible sur le site de l'ASA, affiché au siège social. Pour l'adoption de cette refonte de nos statuts **il appartiendra aux colotis de cocher « oui » sur la procuration qu'ils donneront en cas d'absence (au dos du pouvoir).**

RAPPORT D'ACTIVITES

• ESPACES VERTS 2024

En 2024, pour la deuxième année consécutive, la totalité des espaces verts, soit environ 26 hectares, a fait l'objet d'un débroussaillage manuel. De plus, comme tous les ans, de nombreux arbres secs, tombés ou dangereux pour les habitations ont été éliminés.

Pour la première fois, nous avons pu effectuer une deuxième repasse, en novembre 2024, sur une dizaine d'Hectares ; choisis en fonction de la repousse des végétaux, tout en restant dans les limites du budget voté initialement.

Les dépenses pour l'ensemble de ces travaux se sont élevées à 55 993,72 euros.

• VOIES ET RESEAUX 2024

Le budget alloué était de 83 974,94 € pour la voirie, 8 000 € pour les réseaux.

Ont été engagés au total 70 947,73 €, certains travaux réalisés en 2024 ont été réglés sur l'exercice 2025.

Cette année a été marquée par les problèmes de santé de notre cantonnier, ce qui nous a obligé à faire appel à des entreprises pour réaliser certaines tâches.

L'état des lieux de notre voirie a été réalisé. Le conseil syndical a décidé que nous procéderions à des réfections par tronçons, la programmation prévue est en attente, notre fonds routier, comme il vous sera expliqué en assemblée, ne pouvant pas immédiatement être utilisé.

• VIE DU DOMAINE

Réorganisation suite au départ du cantonnier :

Le conseil syndical a confié :

- A la SARL « MAGNETTO PAYSAGES » : Nettoyage du réseau pluvial et des regards, avaloirs et grilles, entretien des bords de route, l'entretien des petits piétonniers,

- A la société PIZZORNO le passage d'une balayeuse une fois par mois,

- A la micro entreprise MARCELLINO TOUS SERVICES l'enlèvement des encombrants 1 fois par semaine.

Le coût de l'intervention de ces entreprises ne devrait pas sensiblement dépasser celui du précédent cantonnier.

POINT CONTENTIEUX AVEC LA COMMUNE

Est toujours en cours le recours aux fins d'annulation de la décision du conseil municipal de septembre 2022, qui fait porter la charge de la part communale des travaux de dilatation des canalisations à nos lotissements.

Nous ne pouvons probablement pas attendre un jugement du Tribunal Administratif de Toulon avant fin 2025, sachant qu'il faudra peut-être faire appel de la décision.

La lenteur de la justice a pour effet que certains colotis n'obtiennent pas ou ne pourront pas obtenir de permis de construire ou de rénovation en raison du fait qu'ils ne sont pas aux normes.

Par précaution cela nous a mené à mettre à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle : Autorisation d'utiliser, en cas de nécessité, le fonds routier pour financer les travaux à réaliser sur les canalisations d'eau potable afin de permettre une alimentation aux normes de nos poteaux incendie (PEI). **Il appartiendra aux colotis de cocher « oui » ou « non » sur leur bulletin de vote ou sur la procuration qu'ils donneront (au dos du pouvoir).**

ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE

Suite à la demande d'un certain nombre de colotis, nous avons à nouveau poursuivi des contacts pour obtenir, le cas échéant, un emprunt en vue de l'enfouissement de la fibre. Après un refus de plusieurs autres banques la Banque des Territoires semblait disposée à prêter 2 000 000 € sur 25 ans minimum au taux du livret A (2.5% mars 2025) majoré de 0,40%. Toutefois après examen de notre compte de gestion de l'exercice 2024 elle a estimé qu'il est insuffisant pour pouvoir subvenir au paiement des échéances.

Nous avons demandé à la Banque des Territoires si notre compte de gestion de l'exercice 2025, faisait apparaître un solde d'exercice suffisant, après augmentation de la cotisation syndicale à due concurrence acceptée par les colotis (un minimum de 112 000 €), si elle consentirait le prêt sans exigence d'une garantie bancaire. La réponse écrite a été négative.

De toutes façons à l'examen il apparaît qu'un emprunt sur une si longue période n'est pas avantageux puisqu'il entraînerait des intérêts trop importants.

Après discussion le Syndicat a estimé qu'il faut demander l'avis des colotis afin de savoir comment ils se positionnent, de sorte que dans l'ordre du jour il est prévu : Décision de l'enfouissement de la fibre dans le Domaine, sans recours à l'emprunt, avec un budget prévisionnel de 2 000 000 euros, qui amènerait à une participation supplémentaire spéciale de 2 200 euros annuelle par colotis sur 2 ans. **Il appartiendra aux colotis de cocher « oui » ou « non » sur leur bulletin de vote ou sur la procuration qu'ils donneront (au dos du pouvoir).**

Si cette résolution est adoptée elle n'exonérera pas les colotis, qui ont déjà supporté les frais d'enfouissement de la fibre dans la zone les concernant, car cet enfouissement, en raison de son avantage esthétique, valorisera notre domaine et donc chaque propriété. D'autre part, pour ces propriétaires ayant déjà enfoui la fibre, seuls les fourreaux et les fils ont été passés, l'enfouissement global entraînera la mise en place de boîtiers et donc un coût supplémentaire.

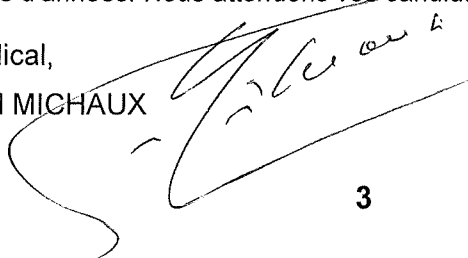
ELECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL

Sont à pourvoir 1 poste de syndic titulaire (Monsieur Alain Paradis terminait le mandat de Monsieur Robert Duchatel démissionnaire) et 1 poste de syndic suppléant.

Comme déjà écrit, rejoignez le bureau, il faut du sang neuf, des idées nouvelles dans l'esprit qui nous a conduit depuis une soixantaine d'années. Nous attendons vos candidatures et sommes prêts à vous recevoir.

Pour le conseil syndical,

Le Président Gérard MICHAUX



COMPTÉ ADMINISTRATIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES 2024

CPTES	DÉSIGNATION	PREVU 2024	REALISE 2024
60611	FOURN NON STOCKABLE EAU	350,00	299,65
60612	FOURN NON STOCKABLE EDF	5 000,00	4 917,93
60622	CARBURANT	2 400,00	2 039,85
60632	FOURNITURES PETIT ÉQUIPEMENT	500,00	62,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	700,00	826,03
	Total des Dépenses 2024	8 950,00	8 145,46
611	CONTRAT PRESTATIONS SERVICES	900,00	1 192,97
613	LOCATIONS IMMOBILIERES	200,00	190,00
613	LOCATIONS MOBILIERES	3 600,00	2 704,22
61521	ENTRETIEN TERRAINS	75 000,00	55 993,72
61522	ENTRETIEN BÂTIMENTS	6 500,00	94,08
615231	ENTRETIEN VOIRIES	83 974,94	46 393,74
615231-2	FONDS RESERVE FONDS ROUTIER	441 773,43	0,00
615232	ENTRETIEN RESEAUX	8 000,00	24 553,99
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROLLANT	500,00	0,00
61558	ENTRETIEN BIENS MOBILIERES	600,00	548,90
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 500,00	5 389,07
	Total des Dépenses	626 548,37	137 060,69
622	REMU. INTERMEDIAIRE HONORAIRES	2 500,00	1 625,89
622	REMU. INTERMEDIAIRE AVOCATS	6 500,00	5 920,00
623	PUBLICITE - PUBLICATION	150,00	0,00
625	DEPLACEMENTS - RECEPTIONS	500,00	0,00
626	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	1 500,00	572,00
626	FRAIS TELECOMMUNICATION	1 200,00	972,57
6281	COTISATIONS DIVERSES	310,00	306,50
6283	NETTOYAGE DES LOCALUX	1 000,00	1 000,96
	Total des Dépenses	13 660,00	10 397,92
631	IMPOTS TAXES (SALAIRES)	2 700,00	2 582,00
635	IMPOTS TAXES (FONCIERE)	5 500,00	5 138,00
635	IMPOTS TAXES (HABITATION)	800,00	832,00
	Total des Dépenses	9 000,00	8 552,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	28 000,00	28 681,29
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE - PRIME	2 500,00	2 509,85
6450	CHARGES SOCIALES URSSAF/ASSSEDIC	20 000,00	20 646,00
6450	CHARGES SOCIALES RETRAITE	4 000,00	3 948,21
6450	CHARGES SOCIALES ASSSEDIC	1 500,00	0,00
6470	AUTRES CHARGES SOCIALES (AIST)	250,00	235,20
	Total des Dépenses	56 250,00	56 020,55
6532	FRAIS DE MISSION	4 635,00	4 620,00
65888	CHARGES GESTION COURANTE	10,00	2,12
6541	CREANCES ADMINSSES EN NON VALEUR	0,00	1,25
	Total des Dépenses	4 645,00	4 623,37
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	0,00	0,00
66888	CHARGES FINANCIERES	20,00	0,00
	Total des Dépenses	20,00	0,00
673	ANNULLATION EXERCICES ANTERIEURS	10,00	0,72
O22	PROVISION DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	Total des Dépenses 2024	719 083,37 €	224 800,71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2024

COMPTES	DÉSIGNATION	PREVISIONS 2024	REALISE 2024
70686	REDEVANCES SYNDICALES 2024	286 756,73	286 756,73
75888	RECETTES EXCEPTIONNELLES 2024	0,00	1 223,79
75888	RECETTES EXCEP. USURE VOIRIE 2024	0,00	7 500,00
	Total des Recettes	719 083,37 €	295 480,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES 2024

COMPTES	DÉSIGNATION	PREVISIONS 2024	REALISE 2024
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL	0,00	0,00
1068	AFFECTATION DU RESULTAT	0,00	0,00
165	CAUTIONS TRAVAUX	67 500,00	42 500,00
3182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00
	Total des Dépenses	67 500,00 €	42 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 2024

COMPTES	DÉSIGNATION	PREVISIONS 2024	REALISE 2024
1068	AFFECTATION DU RESULTAT	0,00	0,00
3182	MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	0,00
165	CAUTIONS TRAVAUX	67 500,00	70 000,00
021	VIREMENT SECTION FONCT.	0,00	0,00
	Total des Recettes	67 500,00 €	70 000,00 €

SECTION D'EXECUTION INVESTISSEMENT

27 500,00 €

RÉSULTAT D'EXÉCUTION EXERCICE 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT EXERCICE 2023	432 326,64	22 500,00
AFFECTATION DU RESULTAT	0,00	
RÉSULTAT EXERCICE 2024	70 679,81	27 500,00
TOTAL	503 006,45 €	50 000,00 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	553 006,45 €	

